

Délibération du Comité Syndical

Séance ordinaire du 8 avril 2024

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès verbaux du Comité Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présentée aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 18 sur lesquels il y avait 11 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
ABERLENC Christian	Saint André le Puy
BERGER Pascal	Saint André le Puy
JAY Christophe	Saint Laurent la Conche
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LECLERCQ Gérard	Cuzieu
MARCHAND Sylvain	Montrond les Bains
MEUNIER David	Bellegarde en Forez
OULION Emmanuel	Marclopt
PERCET Serge	Montrond les Bains
RASCLE Jean-François	Cuzieu
ROCHETTE Georges	Montrond les Bains

N° 24-04-01

INTERET COMMUN

Objet de la délibération :

**Annule et remplace la
délibération n°23-09-04 -
Modification du tarif de
l'eau applicable à Loire
Forez agglomération pour
l'exercice 2023-2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240408-CS24-04-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024

Publication : 12/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 12 avril 2024

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Absent(s) excusé(s)

ACHARD Jean – Saint André le Puy

EYRAUD Catherine – Marclopt

GRANJON Vincent - Cuzieu

LICTEVOUT François-Xavier- Rivas

PICARD Christian -Bellegarde en Forez

PHILIPPE Marie-France- Rivas

POYADE Jean-Luc – Saint Laurent la Conche

Secrétaire élu (e) pour la session

PERCET Serge

Délibération notifiée à :

- Sous Préfecture -----
- Trésorerie de Saint Galmier -----
- SAUR.....
- IRH Ingénieur Conseil.....
- Loire Forez agglomération.....

ASSAINISSEMENT

OBJET : Annule et remplace la délibération n°23-09-04 -Modification du tarif de l'eau applicable à Loire Forez agglomération pour l'exercice 2023-2024

Suite au retrait de Loire Forez agglomération en date du 1er janvier 2021, Monsieur le Président énonce le tarif de l'eau applicable à Loire Forez agglomération pour l'exercice 2022-2023, comme suit :

	0 à 500 m ³	500 à 1 000 m ³	plus de 1 000 m ³
Abonnement	35.28 €	35.28 €	35.28 €
Prix du m ³	1,1145 €	0,8168 €	0,7573 €

Monsieur le Président rappelle la délibération n° 23-09-04 approuvant le tarif de l'eau applicable à Loire Forez agglomération à 1.10 € pour l'exercice 2023-2024.

Il explique que Loire Forez agglomération a adressé une contestation des tarifs de l'eau et de l'assainissement en date du 17 novembre 2023.

Suite à une rencontre entre Loire Forez agglomération et le SIVAP, il a été proposé de baisser le tarif de l'eau à 1 € pour l'exercice 2023-2024 et de maintenir le tarif de l'assainissement voté en septembre 2023.

L'avis des élus du Comité Syndical est sollicité sur ce tarif.

Où et délibéré, à l'unanimité, les membres du comité syndical:

- ✿ Décident d'annuler la délibération n°23-09-04 du comité syndical du 25 septembre 2023,
- ✿ Fixent le tarif de l'eau applicable à Loire Forez agglomération à 1 € et l'abonnement à 37.40 €,
- ✿ Précisent que le tarif de l'assainissement délibéré en date du 25 septembre 2023 est maintenu à 0.794 € et l'abonnement à 18.34 €,
- ✿ Disent que la recette sera encaissée à l'Article 70111 « redevance eau » du budget 2024.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 9 avril 2024

Le Président,
Jacques LAFFONT.

Le Secrétaire de séance,
Serge Percet

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20240408-CS24-04-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/04/2024
Publication : 12/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Publiée sur le site internet du SIVAP le 12 avril 2024

